



Licenciement assistante maternelle agreee

Par **ESCS**, le **09/05/2008** à **14:00**

BONJOUR
Je suis employeur d'une assistante maternelle agréée depuis septembre 2006 et je souhaite lui retirer la garde de ma fille au 31.07.08. Sachant que le contrat a été établi sur une année complète de septembre à septembre (CP compris) et qu'elle prend congé 1 mois au mois d'août, pouvez vous me dire à quelle date je dois lui envoyer la lettre de licenciement et si je dois l'en avertir avant. Je pense également que je dois lui payer tous ces congés au mois d'août et que je dois lui verser les 1/120 des salaires net versées depuis septembre 2006.
Merci pour votre réponse